



État d'urgence : des arrestations inacceptables !

Alors qu'ils étaient rassemblés à l'occasion de la COP21, plus de 279 manifestants ont été interpellés et placés pour la plupart en garde à vue. Il y a parmi eux des collègues et des militant-e-s de nos syndicats qui ne sont pas devant les élèves ce matin, car ils sont en garde à vue.

Nous sommes persuadés que leur seul tort est d'avoir manifesté pour défendre leurs idées. Nous nous élevons contre leur arrestation et exigeons leur libération immédiate. Nous serons très attentifs et mobilisés contre les suites éventuelles qui pourraient être données à ces faits.

Comme organisations syndicales, nous sommes profondément attachés aux libertés démocratiques dont les libertés syndicales sont une composante inséparable et nous protestons contre leur remise en cause. En effet, il est possible d'aller au stade, au concert, dans les grands magasins... En fait, les seules manifestations collectives et regroupements qui soient interdits sont ceux à caractère social, l'enjeu n'est pas de protéger les citoyen-ne-s de ce pays mais de les empêcher de s'exprimer.

Les organisations syndicales-de l'académie de Créteil, le 30/11/2015